

Nouvelle-Calédonie Évolutions réglementaires

➤ Jardiniers calédoniens : plus de chimique dans les magasins à partir de février 2019

En Nouvelle-Calédonie, la Loi du pays n°2017-3 du 7 février 2017 prévoit l'interdiction de la mise sur le marché de Produits Phytopharmaceutiques à Usage **Jardin ou PPUJ** (Art.6) contenant des SA classées toxicologiquement et n'étant pas considérées comme : substance de base, substance d'origine naturelle ou constituée de micro-organismes (voir Section 5 Art. Lp252-37). Cette interdiction prend effet à partir de Février 2019, à noter que l'utilisation de ces PPUJ interdits à la vente restera encore autorisée jusqu'à février 2020, le temps d'écouler les stocks. Autre précision : les PP à Usage **Agricole** (PPUA) ne sont pas concernés par cette disposition.



➤ Modification de la Délibération n°61/CP du 30 mars 2017

Suite à différentes consultations, [la délibération n°370](#) modifiant la délibération n°61, est parue le 26/12/2018.

Ces modifications doivent permettre entre autres de faire évoluer les dates de fin d'autorisation des SA en Nouvelle-Calédonie en fonction de celles de l'Europe.

➤ PPUA et TGC

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la TGC est entrée en vigueur à taux plein. Les PPUA sont soumis à une **TGC de 11 %**. Pensez à utiliser le dispositif dont vous bénéficiez pour acheter vos PPUA sans TGC, vous allégerez vos factures ! Vous êtes agriculteurs au régime fiscal du forfait, vous êtes en règle avec vos déclarations fiscales, présentez votre **attestation d'achat en franchise** remplie et signée à votre fournisseur de PPUA. Le document est téléchargeable sur <https://forumagriculture.nc>

NOUVELLE-CALÉDONIE NEWS PRODUITS

➤ FIN D'HOMOLOGATION AU 31/12/2018

- > **Herbicide** : BASAGRAN à base de bentazon, MILAGRO à base de nicosulfuron, REGLONE à base de diquat
- > **Insecticide** PLENUM 50 WG à base de pymetrozine

➤ RENOUELEMENT OU NOUVELLES AUTORISATIONS

L'arrêté d'autorisation par équivalence 2018-19054 a paru le 12/12/2018.

Il autorise 27 substances actives et 37 PPUA.

- > **Fongicides** : ALIETTE FLASH, CHAMP WG, CHAMP DRY PRILL WG, CUPROFIX 30 DISPERS, MANCOZEB 750 DF, ORDOVAL, PREVICUR ENERGY, VIVANDO, BANKO 500, FONGIL FL, FUNSTOP FL, WHACK 720, TARATEK 5F, TOPSIN 70 WG
- > **Herbicide** : ERADICATOR 540, PICKER, SMASH625, GENOXONE ZXE
- > **Insecticide** : HELICOVEX, LEPINOX PLUS, FLANKER, DICTATE DUO 100, JOKARI, PHOSTOXIN RT, PROCLAIM, SUCCESS 4, STEWARD
- > **Insecticide et acaricide** : ABACHEM 18
- > **Antigerminatif** : XEDAMATE 60, BIOX M
- > **Régulateur de croissance** : PPUA à RHIZOPON (7 spécialités commerciales)

➤ COMITÉS CONSULTATIFS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES (CCPP)

Deux CCPP ont eu lieu les 22 novembre et 20 décembre 2018. Pour rappel ces comités donnent leur avis sur les PPUA, suite à des demandes d'autorisation. Ces 2 CCPP s'ajoutent au CCPP du 8 septembre 2018 ; en attente désormais de décision du Gouvernement.

Actualités

NOUVELLE-CALÉDONIE

Le SIVAP déménage

Le [SIVAP informe](#) ses usagers du déménagement de ses bureaux du port autonome à Païta, à compter du 16 Janvier 2019. Les nouveaux locaux se situent au complexe de protection zoologique et phytosanitaire à l'adresse suivante : 37, lotissement KSI à Païta. L'adresse postale : BP M2 - 98849 - Nouméa Cedex. Les coordonnées téléphoniques restent inchangées. Le site ouvrira au public à compter du 21 Janvier 2019.



EUROPE

Nouvelle substance de base

L'[huile d'oignon](#) a été approuvée par l'Union Européenne comme substance de base. Il existe ainsi vingt substances de base dont :

> **5 sont des denrées alimentaires courantes** (bière, sel, huile de tournesol, sucre et vinaigre)

> **9 sont d'origine biologique** (chlorhydrate de chitosane, écorce de saule, fructose, huile d'oignon, lactosérum, lécithine, ortie, poudre de graine de moutarde et prêle)

> **6 sont d'origine minérale** (bicarbonate de sodium, charbon argileux, chaux éteinte, peroxyde d'hydrogène, talc et phosphate diammonique)



EUROPE

Prolongation de SA en Europe

[49 SA sont concernées](#), c'est le Journal Officiel de l'Union Européenne qui a publié trois règlements prolongeant les approbations européennes. 11 de ces SA sont agréées en Nouvelle-Calédonie, la récente modification de la Délib n°61 devrait permettre de garder la continuité d'agrément.

FRANCE

HELICOVEX

C'est un larvicide hautement spécifique contre les larves de la noctuelle *Helicoverpa* sp. En France, il vient d'obtenir [une extension d'usage](#) sur chenille phytophage sur de nombreuses cultures légumières et certains fruits tropicaux. En Nouvelle-Calédonie, ce PPUA vient d'avoir une nouvelle autorisation par voie d'équivalence.

FRANCE

Retrait du glyphosate

Le gouvernement Français a décidé de mettre fin à l'autorisation du glyphosate pour la majorité des usages d'ici 3 ans et d'ici 5 ans pour l'ensemble des usages. En s'appuyant sur un rapport de l'INRA, le gouvernement propose des solutions et alternatives que vous pouvez consulter sur le site : [Glyphosate 2020](#).

AGENDA

Forum Agr'innov

Les 21 & 25 au 27 Mars 2019 aura lieu le séminaire Agr'innov ; espace de présentations d'experts, de débats et travaux en ateliers pour un avenir partagé de l'agriculture calédonienne. Deux ateliers thématiques sont prévus auxquels le plus grand nombre sera convié :

1 > Protégeons durablement nos cultures

2 > Déployons l'agriculture biologique

Plus à venir dans notre prochaine édition.



Certiphyto

NC1	
Nouméa	15 Janvier 2019
La Foa	23 Janvier 2019
Bourail	29 Janvier 2019
Bourail	31 Janvier 2019
Lifou	14 Février 2019
Pouembout	27 Février 2019
Koumac	6 Mars 2019
Maré	14 Mars 2019
NC3	
Koumac	17, 24 et 30 Janvier 2019
Bourail	5, 12 et 19 Février 2019
Pouembout	26 Février 2019 et 5 et 12 Mars 2019
Nouméa	21 et 28 Mars et 4 Avril 2019
NC4	
Nouméa	6 et 13 Février et 20 et 28 Mars 2019

Le PPUA Info est une publication de la Chambre d'agriculture de Nouvelle-Calédonie (Groupement de Défense Sanitaire végétal).